

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_053

Séance du jeudi 27 juin 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 24/06/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE

Objet: Caution camping - DE_2019_053

Monsieur le Maire présente au conseil l'avancée des travaux d'amélioration de la sécurité de l'accès au camping, notamment l'installation d'une barrière amovible qui s'ouvrira via de petites télécommandes remises aux locataires à leur enregistrement.

Il est question des modalités de prêt de ces télécommandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE qu'une seule télécommande sera disponible par emplacement et que cette télécommande sera remise contre le dépôt d'une caution de 150 € ou d'une pièce d'identité en cours de validité.

DECIDE que des télécommandes à validité permanente seront remises aux services de secours et d'incendie, aux gendarmes et au personnel d'entretien intervenant au camping régulièrement.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 048-200057594-20190627-DE_2019_053-DE